



Réunion du Conseil d'administration du mardi 13 décembre 2022

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

Membres de droit :

Monsieur Régis BORDET

Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET

Madame Marie LAVANDIER

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :

Monsieur Patrick MARDELLAT

Monsieur Stéphane BEAUD

Madame Sandrine LEVEQUE

Collège des autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN

Madame Alice BEJA

Monsieur Nicolas KACIAF

Madame Delphine POUCHAIN

Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Monsieur Arnaud MACHIN

Madame Sarah METENNANI

Madame Manon PROJEAN

Monsieur Matthieu MAILLARD

Madame Rachel NAVET FORTIN

Monsieur Clément COSTEROSTE

Madame Camille PLAGES

Monsieur Alec BERTIN

A titre consultatif et invités permanents :

Monsieur Pierre MATHIOT

Madame Chantal FIGUEREDO

Madame Delphine LIARD

Madame Blandine LENOIR

Monsieur Alexandre DESRUMAUX

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRESENTÉES

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Nathalie COLIN (*procuration à Sandrine Levêque*)

Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Hindati SIMPARA (*procuration à Stéphane Beaud*)

Madame Lina PAMART (*procuration à Anne Bazin*)

Madame Tara VARMA (*procuration à Anne Bazin*)

Madame Audrey LINKENHELD (*procuration à Sandrine Levêque*)

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE (*procuration à Stéphane Beaud*)

Monsieur Philippe DARRIULAT (*procuration à Patrick Mardellat*)

Madame Cécile CHALMIN (*procuration à Patrick Mardellat*)

Monsieur Thomas MARTINS (*procuration à Camille Plages*)

Madame Valérie CABUIL, représentée par Eric BILLOT

Madame Pascale PRADELS

Monsieur Alexandre FERNANDEZ

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

I. Présentation et installation des membres du collège des usagers du Conseil d'administration à l'issue des élections des 16 et 17 novembre 2022

Les nouveaux élus, représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants se présentent.
Monsieur Mathiot souligne que le taux de participation aux dernières élections a atteint 55 %, un niveau exceptionnel.
Le Président ajoute que ce haut taux de participation assure la représentativité des élues et élus étudiants.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 octobre 2022

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
<i>Le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.</i>			
<i>Les nouveaux élus du collège des étudiantes et étudiants ne peuvent prendre part au vote dans la mesure où ils n'étaient pas membre au CA à la date du 11 octobre 2022.</i>			

III. Fonctionnement institutionnel

– Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'Université de Lille et Sciences Po Lille

Monsieur Pierre Mathiot rappelle que depuis la création de Sciences Po Lille en 1991, l'École a toujours été rattachée à une université. Or depuis le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle Université de Lille a été créée sous le statut d'établissement public expérimental. Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens devait donc être rédigé. Il explicite les relations qui lient Sciences Po Lille à l'Université de Lille : l'IEP soutient les activités de recherche et les laboratoires auxquels ses enseignantes-chercheuses et ses enseignants-chercheurs sont rattachés, contribue à la préparation au concours de l'agrégation de SES et d'Histoire, travaille avec l'Université sur les problématiques de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, collabore au développement international de l'Université, etc.

L'Université de Lille assure quant à elle pour le compte de Sciences Po Lille des prestations numériques que l'établissement ne pourrait assumer seul, et propose un certain nombre de services (service de santé des étudiantes et étudiants, activités physiques, maison de la médiation, formation continue des personnels, groupements d'achats, etc.) qui justifient une contribution financière de l'IEP.
Ce contrat constitue la première traduction juridique d'une relation qui a vocation à se développer dans les années à venir.

Monsieur Régis Bordet, Président de l'Université de Lille, précise que le budget de l'IEP reste indépendant. Sciences Po Lille reversera seulement une quote-part à l'Université de Lille. En outre, le modèle de l'établissement public expérimental permet à Sciences Po Lille de participer à une dynamique scientifique et pédagogique, et aux convergences qui peuvent exister entre les stratégies des différentes composantes de l'Université. Ainsi, il lui offre la possibilité de renforcer ses liens avec la Faculté des sciences juridiques, sociales et politiques, la Faculté des langues, l'UFR3S, etc. Cette intégration scientifique, pédagogique et culturelle doit prendre le pas sur les contrats d'objectifs et de moyens, sous l'égide du slogan de l'Université, « Inspirons demain ».

Pierre Mathiot ajoute que nous sommes soucieux de la réussite de ce projet et que dans ce cadre Étienne Peyrat a été mis à disposition de ce nouvel établissement mais il continue d'assurer un demi-service d'enseignement.

Madame Alice Béja regrette que le contrat d'objectifs et de moyens n'ait pas été communiqué avant la séance aux membres du Conseil d'administration. Elle s'abstiendra donc.

Des représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants indiquent qu'ils s'abstiendront pour la même raison.

Votants : 30	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 13
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

Le contrat d'objectifs et de moyens entre l'université de Lille et Sciences Po Lille est approuvé.

– Contrats d'Objectifs et de Moyens avec le CLERSE

Madame Alice Béja indique que la convention qui lie Sciences Po Lille avec le CLERSE (un laboratoire en économie et en sociologie de l'Université de Lille) doit être renouvelée. Elle précise le nombre d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs de Sciences Po Lille qui participent à ce laboratoire et la nature des collaborations mises en place.

Monsieur Mardellat remarque qu'il est noté que « *cette politique repose également sur le master Métiers de la recherche en science politique partagé avec l'Université de Lille.* » Or ce master n'a pas de lien avec le CLERSE. Cette phrase peut donc être retirée de la convention.

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La convention avec le CLERSE est approuvée à l'unanimité, sous réserve de la modification demandée en séance.

– Mise en place d'un conseil de perfectionnement

Madame Anne Bazin propose de créer un conseil de perfectionnement au sein de Sciences Po Lille. Cette instance n'est pas obligatoire mais beaucoup d'établissements s'en dotent. Si le principe de sa mise en place est approuvé, la composition de ce conseil sera travaillée en vue du prochain Conseil d'administration.

Nicolas Kaciaf souligne qu'au regard des singularités des différents masters de Sciences Po Lille, il sera difficile pour ce conseil de perfectionnement de proposer des recommandations générales. De plus, il est prévu que les enseignantes et enseignants qui participent à ce conseil soient nommés par le directeur. Or il serait préférable qu'ils soient élus.

Madame Anne Bazin répond que le conseil de perfectionnement ne travaillera pas uniquement sur les masters, mais également, par exemple, sur les débouchés professionnels des élèves de Sciences Po Lille. La composition exacte du conseil sera quant à elle déterminée en vue du premier Conseil d'administration de 2023.

Stéphane Beaud remarque qu'un tel conseil doit apporter un regard extérieur sur l'établissement. Il y a alors un intérêt à ce qu'il intègre des enseignantes et enseignants extérieurs à Sciences Po Lille.

Arnaud Machin souhaiterait que les élues et élus étudiants soient largement présents au sein du conseil de perfectionnement. En outre, sans connaître la composition de ce conseil, la liste Alter'Eco s'abstiendra lors du vote.

Clément Costeroste indique que Sud Solidaires Étudiant.e.s considère que ce conseil peut représenter un danger pour l'indépendance de l'enseignement supérieur et la recherche, dont le rôle n'est pas de servir les intérêts des entreprises. Le monde socioprofessionnel n'a pas à influencer sur la composition des enseignements de Sciences Po Lille.

Anne Bazin estime que les représentants des étudiantes et des étudiants insultent les enseignantes et les enseignants lorsqu'ils laissent entendre que ces derniers se plieront aux éventuels diktats d'entreprises privées.

Monsieur Mathiot rappelle en outre que la majorité des étudiantes et étudiants diplômés de Sciences Po travaillent pour le monde public et le monde associatif. Leurs débouchés ne sont donc pas limités au monde de l'entreprise. Par conséquent, les représentants des mondes professionnels qui seront associés à ce conseil de perfectionnement seront avant tout des représentants du monde public et du monde associatif.

Le président ajoute que ce conseil constituera un organe uniquement consultatif, ainsi qu'un lieu d'échanges, où les acteurs du monde de l'entreprise pourront s'informer sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur.

Clément Costeroste objecte que les élues et élus étudiants ne représentent que 10 % de la composition des conseils de perfectionnement de l'Université de Lille, contre 30 % pour les représentants du monde socioprofessionnel. Ceux-ci sont donc prédominants.

Monsieur Régis Bordet rappelle que les étudiantes et les étudiants sont représentés dans d'autres instances, comme le conseil de la formation et de la vie universitaire. En outre, les conseils de perfectionnement ne prennent aucune décision sur la structure de l'enseignement de l'Université. Celle-ci a pour objectif d'offrir aux étudiantes et étudiants une formation qui leur donne l'esprit critique nécessaire en particulier pour faire évoluer les entreprises, et leur permette d'apporter à celles-ci leur expertise et leurs compétences. Cette formation repose sur l'échange et le débat, et non sur des contraintes.

Votants : 30	Pour : 21	Contre : 4	Abstention : 5
<i>Le principe de mise en place d'un conseil de perfectionnement est approuvé.</i>			

– Protocole en cas de délestage électrique

Monsieur Mathiot indique qu'une information sur des éventuels délestages électriques sera transmise trois jours avant qu'ils n'aient lieu. Ils seront confirmés la veille entre 21 heures 30 et 22 heures. Ils dureront deux heures, sur la période allant de 8 à 13 heures. Par conséquent, en cas de délestage le matin, l'école sera rouverte l'après-midi, si tant est que les personnels puissent être présents (les délestages concernant également les transports en commun). Les cours annulés n'auront pas à être rattrapés. Toutefois, si un délestage devait avoir lieu durant la deuxième semaine des examens, ceux-ci devront être réorganisés.

IV. Affaires financières

– Présentation du projet de budget 2023

Madame Lenoir annonce que le projet de budget 2023 prévoit un plafond d'emploi des personnels rémunérés sur budget propre de 41,35 ETPT (soit 48,80 ETP). Les autorisations d'engagement s'élèvent à 9 016 327 € (contre 8 186 921 € dans le budget rectificatif 2022), incluant 41 % de dépenses de fonctionnement (+ 18 % par rapport au budget rectificatif 2022), 38 % de dépenses de personnel (+ 10 %) et 21 % de dépenses d'investissement (destinées principalement à financer les travaux du bâtiment situé au n° 23 rue Inkermann à Lille).

Les crédits de paiement s'élèvent à 8 140 285 €, et sont équivalents à ceux du budget rectificatif 2022. 52 % des autorisations d'engagement sont destinés à la formation, 28 % à l'immobilier, 10 % au pilotage, 4 % à la bibliothèque hors immobilier, 4 % à la vie étudiante et 2 % à la recherche.

Le budget anticipe 175 159 € de dépenses supplémentaires en matière d'énergie, et 1 422 661 € d'engagements pour le bâtiment de la rue Inkermann. Les dépenses en matière de recherche augmentent en raison du cofinancement d'un contrat doctoral sur 3 ans avec l'Université de Lille, tandis que les dépenses de personnel progressent à cause de l'augmentation des salaires des personnels contractuels. Les autorisations d'engagement relatives à la vie étudiante se décomposent quant à elles en 25 % d'aides directes (soit 91 000 € destinés au fonds social), 40 % d'aides indirectes (dépenses sur la CVEC) et 35 % pour l'engagement associatif et la vie sportive dont 78 500 € de subventions aux associations étudiantes.

Les recettes s'établissent à 6 976 453 € (+ 4 %, grâce à une hausse des ressources propres de l'IEP et à une augmentation de la subvention Erasmus).

Le projet de budget 2023 est déficitaire de 280 982 €. La capacité d'autofinancement s'établit à 79 018 €. Pour couvrir les investissements à hauteur de 1 226 282 € (qui ne pourront être financés par la CAF), un prélèvement de 1 147 264 € est prévu sur le fonds de roulement. Si les travaux sont réalisés selon le planning prévu, le fonds de roulement, qui s'élevait à 4 934 139 € au 31 décembre 2021, devrait s'établir à 2 461 590 € au 31 décembre 2023 (ce qui correspond à 4 mois de fonctionnement de l'établissement), tandis que la trésorerie atteindrait 4 704 744 €.

Pierre Mathiot précise que la Direction a décidé de maintenir la structure des dépenses et des recettes de l'établissement en dépit de la hausse des dépenses d'énergie et de l'inflation. L'IEP doit alors assumer un déficit de 280 982 €, un montant qui est toutefois à rapporter à un budget annuel consolidé d'environ 13 millions d'euros. Néanmoins, il n'est pas certain que tous les travaux prévus au bâtiment de la rue d'Inkermann pourront être réalisés en 2023. Si cela est le cas, l'établissement conservera en réserve l'équivalent de 120 jours de fonctionnement, sachant que Bercy demande une réserve prudentielle de 20 jours.

Il est également à noter que les ressources propres de l'établissement constituent une part importante de son financement, celui-ci recevant moins de financements publics de l'État que d'autres établissements.

Madame Beja souligne l'effort de revalorisation de la rémunération des contractuels réalisé en 2022.

Clément Costeroste salue également le gel des frais d'inscription. Cependant, Sud Solidaires Étudiant.e.s votera contre le budget, car il regrette le désengagement de l'État dans le financement de l'IEP ainsi que la prépondérance des financements privés, provenant parfois d'organismes privés, comme la Fondation Crédit Mutuel, reconnus comme nuisibles pour l'environnement.

Monsieur Mathiot rappelle que l'État a augmenté ses subventions. Il ne se désengage donc pas. En outre, si le nombre de postes de fonctionnaires et la dotation par élève sont inférieurs aux attentes, le budget de l'IEP reste très largement financé par l'argent public. Enfin, la Fondation Crédit Mutuel apporte 50 000 € par an qui servent à financer le programme de démocratisation de l'école.

Anne Bazin s'étonne par ailleurs que Sciences Po Lille dépense deux fois plus pour la vie étudiante que pour la recherche.

Nicolas Kaciaf interroge sur la baisse de la subvention pour charges de service public (1 608 466 €, contre 1 649 375 € au budget 2022).

Madame Lenoir explique que la subvention définitive dont l'IEP bénéficiera en 2023 n'est pas connue, car la notification initiale est toujours complétée par des financements supplémentaires en cours d'année.

Votants : 30	Pour : 26	Contre : 4	Abstention : 0
<i>Le projet de budget 2023 est approuvé.</i>			

– Programme d'actions financées par la CVEC

Alexandre Desrumaux indique que la commission CVEC s'est réunie le 10 novembre 2022. Les actions qu'elle propose de financer en 2023 ont été communiquées au Conseil d'administration.

Alec Bertin interroge sur la subvention prévue pour des séances de yoga non mixtes, destinées uniquement aux femmes. Il indique qu'il s'abstiendra pour le vote.

Alexandre Desrumaux explique que la commission CVEC a décidé de financer ce projet porté par La Ruche, en complément des séances de yoga mixtes portées par la référente vie étudiante de l'établissement.

Votants : 30	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 3
<i>Le programme d'actions financées par la CVEC est approuvé.</i>			

– Programme financé par la CVA

Alexandre Desrumaux indique que la CVA propose de distribuer 14 412 € entre plusieurs associations sur la base des projets présentés à la commission de la vie associative, et d'attribuer 6 000 € au Munwalk ainsi que 15 575 € pour financer les installations sportives et le fonctionnement de l'AS.

Alec Bertin souligne que la CVA a décidé de ne pas attribuer de subvention pour Artefact, un événement artistique qui regroupe les écoles du réseau.

Sarah Metennani demande l'attribution de subventions au BDE pour le gala d'hiver ainsi qu'au BDA pour le gala d'été et Artefact, car Alter'Eco considère que les galas sont des événements structurants de la vie étudiante. En outre, un financement est prévu pour le projet du Bec et la plume, alors qu'il n'a pas été étudié en CVA.

Anne Bazin invite une nouvelle fois les associations à rechercher des financements extérieurs à l'IEP. En effet, cette recherche de financements fait partie de la formation des étudiantes et des étudiants, et est nécessaire pour que les associations proposent toutes les actions qu'elles envisagent de mettre en œuvre.

Arnaud Machin pense qu'un travail doit être effectué sur les modalités de recherche de financements extérieurs mais sans baisse des financements de la part de l'école.

Alexandre Desrumaux rappelle que la CVA n'a accordé que 14 000 € sur les 28 000 € demandés par les associations, ce qui suppose pour ces derniers de rechercher des financements complémentaires.

Pierre Mathiot rappelle par ailleurs que la CVA présente au Conseil d'Administration un certain nombre de propositions de financement. Or il lui semble que certaines de ces propositions ont un caractère punitif, notamment s'agissant des galas, dont l'organisation s'est nettement améliorée, et qui sont particulièrement formateurs pour les étudiantes et les étudiants qui les prennent en charge. Par conséquent, il propose que le Conseil d'Administration rétablisse les subventions demandées par le BDE et le BDA, sachant que l'enveloppe prévue n'est pas intégralement dépensée.

Alec Bertin propose d'accorder la subvention demandée par le BDA pour Artefact (4 300 €), ainsi qu'une subvention complémentaire de 1 600 € pour financer la participation à l'événement de 15 boursières et boursiers (soit 110 € par élève).

Pierre Mathiot observe que si une telle décision était validée, l'ensemble des événements associatifs devraient être également gratuits pour les boursières et boursiers. En outre, des réserves doivent être conservées, car des projets associatifs pourraient devoir être financés en cours d'année. Il propose alors d'accorder une subvention au gala d'hiver 2022, au gala du BDA et à Artefact à la hauteur des demandes initiales de ces associations. Il est à noter que ces subventions seront restituées si les galas n'ont pas lieu.

Votants : 30	Pour : 22	Contre : 4	Abstention : 4
<i>Le programme financé par la CVA, intégrant les subventions pour le gala d'hiver 2022, le gala du BDA et Artefact, est approuvé.</i>			

V. Études et scolarité

– Projet de Master Audiovisuel

Monsieur Mathiot annonce qu'une nouvelle majeure « Métiers de l'image », sera proposée à compter de la rentrée 2024 pour la quatrième année, en association avec Séries Mania Institute. L'effectif sera de 15 à 20 élèves.

L'ouverture de la cinquième année en apprentissage est prévue d'ouvrir en septembre 2025.

Madame Levêque souhaiterait que l'accord signé avec Séries Mania soit communiqué au Conseil d'Administration, elle y veillera.

Monsieur Mathiot répond qu'une convention de partenariat sera associée à la maquette de cette nouvelle formation, qui sera présentée ultérieurement. Toutefois, c'est bien Sciences Po Lille qui décidera du contenu de cette majeure.

– Récompense meilleur mémoire

Alice Béja rappelle qu'en 2022, cinq étudiantes et étudiants avaient été récompensés pour la qualité de leurs mémoires par un chèque de 30 euros utilisable pour l'achat de livres à la librairie Meura. En 2023, il est proposé de récompenser dix mémoires de recherche ou rapports d'expertise au maximum, pour un coût total de 300 euros.

Anne Bazin propose d'augmenter le montant du chèque à 40 euros.

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0
<i>La dépense de 400 euros destinée à récompenser dix mémoires ou rapports d'expertise est approuvée.</i>			

Pierre Mathiot précise que le budget d'aide sociale destiné aux étudiants n'ayant pas été entièrement dépensé, le reliquat permet depuis 2 ans d'attribuer des chèques utilisables à la librairie Meura aux étudiants boursiers échelons 5,6 et 7 pour un montant individuel de 100€.

VI. Réseau

– Règlement admission concours commun 2023

Monsieur Mathiot indique que le Conseil d'Administration doit approuver le règlement du concours commun et la convention qui lie les sept Sciences Po s'agissant de la gestion de ce concours, dont la présidence sera assurée en 2023 par Sciences Po Lyon.

Manon Projean annonce qu'Alter'Eco s'abstiendra lors du vote, car ces élus demandent la gratuité du concours pour les boursières et les boursiers.

Camille Plages indique que Solidaires Étudiant.e.s votera également contre le règlement, car il estime que le concours devrait être gratuit au moins pour les boursières et les boursiers.

Arnaud Machin fait état de la tribune appelant à la gratuité pour les boursiers et qui à ce jour a récolté 300 signatures.

Monsieur Mathiot défend lui-même la mise en place d'un tarif de 10 € pour les boursières et les boursiers, la gratuité risquant d'amener de nombreux candidats à s'inscrire sans se présenter au concours. Toutefois, six des sept Sciences Po du réseau ont voté contre cette proposition.

Alice Béja demande ce qu'il adviendrait en cas de non approbation de cette convention. Le directeur lui répond que dans cette hypothèse, Sciences Po Lille ne pourrait pas participer à ce concours commun.

Votants : 30	Pour : 19	Contre : 4	Abstention : 7
<i>Le règlement du concours commun 2023 est approuvé.</i>			

– Convention CC1A 2023

Votants : 30

Pour : 19

Contre : 4

Abstention : 7

La convention CC1A 2023 est approuvée.

VII. Relations internationales

– **Projet et tarifs de la Summer School 2023**

Monsieur Mardellat indique que la Summer School sera à nouveau organisée en 2023 après avoir été interrompue en raison de la pandémie de Covid-19. Les programmes et les tarifs ont été communiqués au Conseil d'Administration.

Arnaud Machin estime que la Summer School est organisée à des fins lucratives. En outre, les tarifs proposés ne sont guère inclusifs. Les élues et élus de cette liste voteront donc contre.

Monsieur Mardellat rappelle que la *Summer School* est organisée à la demande des universités partenaires de Sciences Po Lille qui, pour certaines, souhaitent rompre les accords en vigueur en raison d'un déséquilibre dans la relation. En outre, les tarifs correspondent à ceux du marché. Si cela n'était pas le cas, les étudiantes et les étudiants ne participeraient pas à la *Summer School* de Sciences Po Lille, car le coût rend compte, pour les élèves étrangers (en particulier dans le monde anglo-saxon), de la qualité de la formation proposée.

Le Président souligne qu'elle permet avant tout à Sciences Po Lille de renforcer sa réputation dans le monde.

Monsieur Mardellat précise que la *Summer School* a généré des bénéfices une seule année. Les autres années, les frais associés ont pu être couverts par les tarifs payés par les étudiantes et les étudiants. En outre, l'institut français du Brésil et celui de Pékin ont attribué à Sciences Po Lille le label « *Summer School* d'excellence », ce qui constitue une exception pour un établissement de sciences sociales et ne peut qu'améliorer encore la réputation de l'École.

Votants : 30

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 1

Le projet et les tarifs de la Summer School 2023 sont approuvés.

– **Coopération Master Université de Tel-Aviv/ScPo Lille**

Patrick Mardellat indique que Sciences Po Lille a été contactée par la Faculté de sciences sociales et politiques de Tel-Aviv pour mettre en place un double master sur le modèle de celui en vigueur avec l'Université Johns Hopkins. Ce double master sera déployé sur deux ans, avec une quatrième année effectuée à Sciences Po Lille et une cinquième à Tel-Aviv. Au terme de ces deux années, les étudiantes et étudiants recevront le diplôme de Sciences Po Lille, mais également un master en sciences sociales de l'Université de Tel-Aviv. Celle-ci s'est engagée à couvrir les frais de scolarité par un dispositif de bourses et des financements liés à la coopération culturelle entre la France et Israël. Il est prévu de proposer ce double master à compter de la rentrée 2023. L'accord avec l'Université de Tel-Aviv inclut

également des échanges d'enseignantes et enseignants, et la mise en place de programmes de recherche communs.

Pierre Mathiot précise que la maquette de ce double master sera présentée lors du Conseil d'Administration de mars.

Stéphane Beaud demande si les cours en M1 seront dispensés en anglais. Patrick Mardellat lui répond que des cours de FLE seront proposés.

– Bourses double diplôme franco-britannique

Monsieur Mardellat indique que l'Université du Kent a commis une erreur en accordant aux boursiers et boursières de Sciences Po Lille une remise conséquente sur les frais d'inscription pour les deux années de master, alors que l'accord ne la prévoyait que pour une année. Elle a considéré que ces étudiantes et étudiants étaient endettés auprès d'elle, ce qui a généré un certain nombre de complications pour ces derniers. Toutefois, des négociations ont été engagées avec l'Université du Kent et les frais relatifs à cette erreur seront partagés entre celle-ci et Sciences Po Lille (à hauteur de 28 000 livres).

Arnaud Machin souligne que les boursières et boursiers étudient en Angleterre pendant deux ans. La réduction devrait donc s'appliquer pendant deux années. De plus, le coût de cette formation pourrait être porté, en raison du Brexit, de 10 000 € à 16 000 € par an, un montant difficilement acceptable. Le partenariat avec l'Université du Kent pourrait donc devoir prendre fin.

Patrick Mardellat répond que l'accord actuel arrive à son terme, et que de nouvelles négociations ont été engagées par Clémence Fourton qui a été missionnée par le directeur. Ses talents de négociatrice doivent d'ailleurs être salués et appellent des remerciements. Toutefois, la Direction envisage en effet de mettre fin à ce partenariat.

Arnaud Machin demande s'il ne serait pas opportun d'aller voir une université écossaise.

Des discussions ont été engagées avec d'autres partenaires potentiels au Royaume-Uni, mais il n'est pas certain que les coûts qu'ils proposeront seront plus faibles.

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
<i>La prise en charge des frais relatifs à l'inscription des boursières et boursiers au double diplôme franco-britannique est approuvée à l'unanimité.</i>			

VIII. Ressources humaines

– Repyramidage des enseignants-chercheurs

Pierre Mathiot rappelle que l'école a bénéficié de deux possibilités de promotion interne « procédure dite de repyramidage » pour un passage de maître de conférences dans le corps des professeurs des universités. Suite à la mise en œuvre de cette procédure, il annonce que Madame Cécile Leconte a été

promue professeure de sciences politiques et Monsieur Stéphane Bracq professeur de droit public, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2021.

Le directeur informe le conseil que le ministère vient de nous octroyer une nouvelle possibilité de promotion qu'il faudra prochainement décider d'ouvrir soit en 2022 soit en 2023 dans une section disciplinaire du CNU déficitaire.

– Préparation du remplacement de la DGS

Pierre Mathiot, indique que la directrice générale des services, Chantal Figueredo, va faire valoir ses droits à la retraite pour un départ en cours d'année 2024. Il a été décidé d'anticiper son remplacement afin de procéder à un tuilage sur quelques mois et de faire coïncider cette prise de poste avec le début de l'année scolaire, soit le 1^{er} septembre 2023.

Son poste est susceptible d'attirer des candidates ou candidats ayant le statut de haut fonctionnaire de l'État. Or l'école ne dispose pas d'un tel poste en raison de sa taille. Une demande de création a été faite auprès du ministère, mais le recrutement pourrait dans l'attente se faire sur un poste de contractuel.

Sandrine Levêque s'interroge sur la pertinence d'un tel recrutement.

Blandine Lenoir partira également à la retraite à la rentrée 2023. Un recrutement sera donc organisé pour une prise de poste avant l'été afin de permettre également un tuilage.

Pierre Mathiot quittera quant à lui ses fonctions le 28 février 2024. L'objectif est d'élire le nouveau ou la future directrice ou directeur avant les prochaines vacances de la Toussaint, afin d'assurer un tuilage avec le directeur actuel.

IX. Questions diverses

– Demande des élus de la liste Solidaires étudiant-e-s.

1/ Madame Camille Plages : Mise en place d'un calendrier de versements pour les étudiant-e-s en 3A qui dépendent de leurs bourses pour vivre leur année de mobilité dans des conditions optimales, soient plus informé-e-s sur les bourses accessibles (et ce avant qu'ils ou elles partent à l'étranger) et leurs dates de versement.

Patrick Mardellat indique que le calendrier est connu des étudiantes et étudiants qui sont membres de la commission de mobilité internationale. Toutefois, l'école ne maîtrise pas une partie de ce calendrier, et notamment la date de versement des fonds (en particulier ceux de la région). En outre, le service des relations internationales doit très souvent relancer les étudiantes et les étudiants pour qu'ils communiquent leur dossier. Or si les dossiers ne sont pas complets, ils ne peuvent être présentés à la commission de mobilité et aux financeurs. Une fois les bourses accordées, les versements sont effectués rapidement.

Pierre Mathiot souligne que l'IEP accompagne fortement les élèves, ce qui amène certaines et certains d'entre eux à ne pas être assez autonomes dans leurs démarches.

2/ Madame Rachel Navet Fortin : Nous avons eu plusieurs cas étudiants de FIFB qui étaient fortement impactés par les coûts de la filière, notamment en raison du manque de flexibilité du Kent. En effet, les élèves boursier-e-s ont des difficultés à obtenir de la souplesse vis-à-vis de leurs problèmes financiers. Cela peut par ailleurs expliquer pourquoi il y a si peu de boursier-e dans cette filière ainsi que la raison

pour laquelle de nombreux-ses élèves admis-es en FG et en FIFB choisissent finalement la FG, faute de réelle inclusion financière.

Nous savons que Sciences Po a déjà engagé des négociations pour que la réduction de 4 000 euros ait lieu en 2^e année, mais nous ne pouvons que constater l'élitisme de cette filière et les difficultés économiques qu'elle engendre, forçant souvent les élèves à faire un prêt. Nous nous demandons donc quelles autres démarches sont envisagées par Sciences Po Lille pour garantir une réelle égalité des chances et une plus grande inclusivité sur le plan financier dans le cadre de la FIFB.

Le directeur indique que même si l'accord avec l'Université du Kent prenait fin, les élèves de la filière pourraient aller au terme de leur cursus. Si un nouvel accord devait être signé, il devrait intégrer des conditions financières intéressantes pour Sciences Po Lille. Toutefois, les contraintes financières particulières associées à ce double diplôme sont présentées aux élèves avant qu'ils ne s'engagent dans le cursus. Ils le choisissent en toute connaissance de cause.

Pour autant, la Direction recherche d'autres partenaires et envisage de mettre en place un double diplôme franco-anglais avec une université néerlandaise ou scandinave : le coût de la formation serait alors moins élevé, mais elle ne serait pas proposée par une université anglaise. Quoi qu'il en soit et comme cela a déjà été dit, une réflexion est en cours sur le renouvellement du partenariat avec l'Université du Kent.

Le président lève la séance à 19h27 en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Pierre Mathiot

Directeur de Sciences Po Lille



Jean-François Chanet

Président du Conseil d'administration
de Sciences Po Lille

